

Joinville-le-Pont, le 27 FEV. 2019

Madame FAVIER
Tribunal administratif de Melun
43 rue du Général de Gaulle
Case postale n° 8630
77008 MELUN Cedex

Direction Urbanisme

☎ 01.84.23.15.92

Nos réf. : LF/MS/2019-1232

Objet : Modification n°1 du PLU de la commune de Champigny-sur-Marne

LRAR n° : 2C 130640 2431 8

Madame la Présidente,

J'ai l'honneur de vous annoncer que, par arrêté du Président de l'EPT ParisEstMarne&Bois en date du 26 février 2019, la procédure de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Champigny-sur-Marne a été prescrite.

Conformément à l'article L. 153-41 du Code de l'urbanisme, le projet de PLU modifié doit être soumis à une enquête publique réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre Ier du Code de l'environnement.

Aussi par la présente, je sollicite de votre part la désignation d'un commissaire-enquêteur en vue de l'organisation d'une enquête publique portant sur la modification n°1 du PLU de Champigny-sur-Marne.

La présente modification a pour objet :

- L'ajout et la précision de certaines définitions du règlement ;
- La clarification de certaines règles ;
- L'enrichissement de l'inventaire du patrimoine d'intérêt local ;
- Le renforcement de la préservation de l'environnement, de la biodiversité et du cadre de vie par l'ajustement des coefficients de biotope ;
- L'interdiction de construire des immeubles d'habitation collective en zones pavillonnaires ;
- L'adaptation de certaines zones UL et UA aux périmètres réels des futurs équipements (nouveau collège et nouvelle crèche) et opération (abords de la Place Lénine) ;
- La rectification de la limite UB/UP sur plan de zonage (entre la rue Guy Moquet et l'avenue de la République) ;



- Le réajustement de la zone UC à son ancien périmètre à l'intersection nord-est de l'avenue du Général de Gaulle et du boulevard de Stalingrad ;
- La création d'un nouvel Emplacement Réservé pour voirie dans la ZAE Frachon-Fourny ;
- L'instauration de deux nouveaux axes de préservation et de développement du commerce de détail et de la restauration le long de l'avenue du Général de Gaulle et à l'intersection de l'avenue Marx Dormoy et de la rue du Monument ;
- La valorisation d'une séquence urbaine d'intérêt local à la croisée des rues de Musselburgh et de la Marne ;
- L'inscription au plan de zonage de deux périmètres d'études, l'un sur le secteur environnant le futur collège le long de l'avenue François Mitterrand, et, l'autre, en entrée de ville au sud-ouest de l'ancienne Voie de Desserte Orientale.

L'enquête publique pourrait se dérouler du 11 juin au 12 juillet 2019 et les permanences auront lieu à la direction de l'Urbanisme de Champigny-sur-Marne (15 rue Louis Talamoni à Champigny-sur-Marne).

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération distinguée.



Le Président,

Jacques JP MARTIN